

Désistement d'instance, requête 2310214.

Ma référence :

<https://sebastiannowenstein.org/2025/02/19/tata-de-chasselay-et-la-diffusion-dune-fausse-information-par-le-ministere-des-armees-ce-dernier-na-pas-detrompe-les-eleves/>

Le 27 janvier 2022, s'exprimant devant des élèves réunis au tata sénégalais de Chasselay, la ministre Darrieussecq disait :

Nous en sommes tous conscients, la reconnaissance individuelle, personnalisée commence par un nom et un prénom.

<https://www.vie-publique.fr/discours/283557-genevieve-darrieussecq-27012022-hommage-aux-tirailleurs-senegalais>

À l'effet d'appeler l'attention des médias sur l'hommage rendu par la madame Darrieussecq, le ministère des Armées diffusait le 26 janvier 2022 une **Note aux rédactions** contenant l'information fautive selon laquelle 25 tirailleurs sénégalais tués au service de la France par l'armée allemande avaient été identifiés au moyen de ces recherches génétiques :

Identifiés grâce à des recherches génétiques, ces 25 soldats sont le symbole du courage et de l'abnégation de ce 25^e régiment de tirailleurs qui, les 19 et 20 juin 1940, s'est illustré par sa bravoure dans la bataille des Alpes, repoussant l'envahisseur nazi.

[genevieve-darrieussecq-ministre-deleguee-aupres-de-la-ministre-des-armees-chargee-de-la-memoire-et-des-anciens-combattants-a-chasselay-rhone](https://www.vie-publique.fr/discours/283557-genevieve-darrieussecq-27012022-hommage-aux-tirailleurs-senegalais)

Le ministère des Armées a reconnu que ces recherches génétiques n'existent pas et a plaidé l'erreur :

« Il s'avère, en effet, que le communiqué de presse ayant entouré le déplacement de M^{me} Darrieussecq à Chasselay en janvier dernier et qui laisse entendre que ces vingt-cinq combattants ont pu être identifiés "grâce à des recherches génétiques", était malheureusement erroné. »

[senegalais-le-ministere-des-armees-invente-des-recherches-genetiques](https://www.vie-publique.fr/discours/283557-genevieve-darrieussecq-27012022-hommage-aux-tirailleurs-senegalais)

Il l'a fait dans le cadre d'un mémoire en défense par lequel il affirmait être dans l'impossibilité de communiquer à l'historienne Armelle Mabon les pièces concernant ces prétendues recherches génétiques.

Mais, on l'apprend grâce aux déclarations du ministère de l'Éducation nationale devant votre tribunal, le ministère des Armées s'est dispensé de détromper les élèves et les enseignants qu'il avait induits en erreur.

Estimant que la diffusion d'une fautive information par l'État, surtout auprès d'élèves et dans le cadre d'une activité solennelle qui sollicitait l'engagement émotionnel de ces derniers, n'était pas anodin, j'avais demandé au ministère de l'Éducation nationale communication de tout document par lequel le ministère des Armées l'aurait averti de l'erreur commise.

Plutôt que de m'informer que le document demandé n'existait pas, le ministère de l'Éducation nationale a choisi le silence. Il m'a fallu saisir la CADA, puis votre tribunal. Je ne puis que déplorer une démarche qui a accru inutilement la charge de travail de la justice et empêché la connaissance rapide d'un fait qui ne devait pas être occulté. Je regarde cette démarche comme une instrumentalisation de la procédure judiciaire à des fins dilatoires.

Par la présente, je me désiste de mon instance, qui ne serait pas née si l'administration avait agi avec loyauté et diligence.

Sebastian Nowenstein, professeur agrégé, lycée Gaston Berger, Lille.